



# **LABEL CLUB**

## **« DEVELOPPEMENT DU PADEL »**

**Cahier des charges**

**et**

**Dossier de demande de label**

## **INTRODUCTION**

La mise en place d'un réseau de clubs régionaux labellisés « Développement du Padel » va permettre de proposer une offre lisible, adaptée et de qualité pour les pratiquants.

La labellisation des clubs témoigne du sérieux du développement de la pratique du padel, en garantissant des conditions de pratiques adaptées à différents publics (compétence de l'encadrement, pédagogie différenciée, ...).

Véritable démarche qualité, la labellisation doit être suffisamment exigeante pour avoir une vraie crédibilité et en même temps ne pas être trop contraignante pour ne pas exclure les clubs déjà actifs dans ce domaine.

Le label est attribué au club par la Ligue sur proposition de la commission régionale de padel de Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs du label « Développement du Padel » :

- Permettre une visibilité et lisibilité de l'offre « Padel » respectant un cahier des charges auprès des pratiquants
- Promouvoir et développer un Label « Développement du Padel » dans une démarche qualité au sein des clubs padel de BFC
- Pouvoir identifier et cartographier les clubs labellisés sur tout le territoire
- Permettre aux pratiquants d'identifier facilement une structure développant le Padel
- Permettre aux financeurs potentiels d'identifier les clubs s'investissant dans la mise en place d'une démarche de développement du Padel

## **I - LES CRITERES D'ELIGIBILITE AU LABEL « DEVELOPPEMENT PADEL »**

Le club demandeur doit obligatoirement remplir les critères suivants pour obtenir le label.

### **A. ENSEIGNANTS QUALIFIES**

Les activités « Padel » mises en place par le club doivent être encadrées obligatoirement par un enseignant de padel.

Cet enseignant doit :

- Disposer d'un Diplôme Fédéral de Moniteur de Padel (DFMP) ou Titre à Finalité Professionnelle (TFP) Padel
- être titulaire du certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- disposer d'une carte professionnelle en cours de validité
- remplir une fiche d'information et signer une charte (fournies en annexe)
- être titulaire d'une licence en vigueur de la saison sportive en cours

### **B. ACTIVITES**

Concernant les conditions de la pratique, le club doit :

- proposer des journées ou séances découvertes
- proposer une école de padel jeunes et adultes et/ou proposer des stages jeunes et adultes lors de la saison sportive
- proposer l'offre padel sur la plateforme digitale de la FFT
- apposer la plaque « Développement du padel » sur les installations du club

### **C. INFRASTRUCTURES**

Le club doit disposer d'au minimum 2 pistes de padel.

### **D. COMPETITONS / ANIMATIONS**

Concernant la compétition, le club s'engage à :

- inscrire à minima une équipe homme et une équipe dame aux interclubs régionaux
- effectuer des tournois P25 Homme et Femme (au moins 1/an) ;
- proposer des tournois jeunes , dames et mixtes (au moins un de chaque/an - Les tournois jeunes proposés pouvant être ou non homologués par le club)
- avoir au moins 1 licencié titulaire du diplôme de Juge Arbitrage Padel.

En ce qui concerne les animations, le club s'engage à :

- proposer au moins une animation pour les publics jeunes et féminins (octobre rose, animation parents/enfants, ...)

## **E. EVALUATION**

Le club candidat devra fournir à la Ligue, une évaluation des activités « Padel » mises en place, avant le 31 août maximum.

Cette évaluation devra contenir, notamment, les éléments suivants :

- Nombre de journées ou séances découvertes du padel
- Nombre de séances de l'école de padel jeunes et adultes et/ou nombre de stages jeunes et adultes proposés lors de la saison sportive
- Visibilité de l'offre padel sur la plateforme digitale de la FFT
- Visibilité de la plaque « Développement du padel » apposées sur les installations du club
- Nombre d'équipes hommes et dames engagées aux interclubs régionaux
- Nombre de tournois P25 effectués
- Nombre de tournois jeunes, dames et mixtes proposés
- Nombre de licenciés titulaires du diplôme JAP
- La description des animations proposées pour les publics jeunes et féminins

## **II - PROCESS DE LABELLISATION « DEVELOPPEMENT PADEL »**

Le label est décerné, par la Ligue de Tennis de Bourgogne-Franche-Comté (sur proposition de la Commission Régionale de Padel), au club respectant les critères du présent cahier des charges Label « Développement du Padel ».

Ce Label ne peut être conféré au club que si l'activité est dispensée par un enseignant padel formé et référencé par la FFT.

Formation / qualification « Padel » et présence effective de l'enseignant sont indissociables.

Le Label « Développement Padel » est délivré pour une durée de 2 ans (sans tacite reconduction), sous réserve du respect et du maintien dans le temps sur l'intégralité de la période des critères de labellisation. L'obtention du label « Développement Padel » peut être soumise à une visite de conformité de la Ligue. Des visites complémentaires de suivi pourront avoir lieu durant toute la durée de l'engagement.

A l'issue des 2 ans, le club remplissant les critères doit alors, s'il le souhaite, effectuer une demande de renouvellement du Label « Développement du Padel ».

Suppression du label :

- En cas de départ de l'enseignant.
- En cas de non-respect du cahier des charges.
- En cas de non demande de renouvellement au bout des 2 ans.

### **Important :**

- Tout changement ou manquement aux exigences du cahier des charges doit faire l'objet d'une notification -écrite- à la Ligue de la part du Club détenteur du label.

Le dossier de demande de label « Développement du Padel » figure en annexe du présent cahier des charges doit être rempli par le club et adressé au conseiller en développement padel pour avis. Le dossier peut être déposé jusqu'au 31 août de chaque année à l'adresse [simon.dehuz@fft.fr](mailto:simon.dehuz@fft.fr). Ne seront étudiés que les dossiers complets.

Chaque dossier favorable sera ensuite transmis à la commission développement de la Ligue pour validation et attribution officielle du label.

L'obtention de ce label permet au club récompensé de se voir offrir une plaque « développement du padel » logotée Ligue BFC ainsi qu'un chèque d'une valeur de 250 euros. Ces récompenses seront délivrées lors de l'assemblée générale de la même année de la demande d'obtention du label.

# ANNEXE

A retourner à la Ligue



**LABEL « DEVELOPPEMENT PADEL » :**  
**Dossier de candidature à remplir par le club demandeur du label**

## IDENTIFICATION DU CLUB

### 1. COORDONNEES DU CLUB FFT ET DE SON REPRESENTANT

Nom du Club*	
Siège du Club*	
Adresse postale*	
Téléphone mobile*	
Mail*	
Numéro d'affiliation FFT*	
Nom – Prénom du Président ou de la personne désignée par les statuts*	
Adresse postale*	
Mail*	
Téléphone mobile*	
Nom – Prénom du contact en charge du dossier « Padel » si différent du président*	
Adresse postale*	
Mail*	
Téléphone mobile*	

\*Champs obligatoires

## 2. CHARTE D'ENGAGEMENT DU CLUB FFT

Par la présente,

Je soussigné(e) (Nom – Prénom)* :	
Club (nom du club)* :	
Numéro d'affiliation du club* :	
Dirigeant (préciser la fonction)* :	
Numéro de licence* :	

\*Champs obligatoires

Je m'engage à

1. Respecter les critères du cahier des charges du Label « Développement du Padel ».
2. Mettre en place une activité « Padel » dans mon club, assurer son bon fonctionnement, ainsi que son développement.
  - M'entourer des précautions nécessaires à cette pratique ;
  - Garantir un accueil adapté du public selon ses spécificités ;
  - Développer une activité « Padel » de qualité et garantir une activité physique régulière, adaptée, sécurisée et progressive ;
  - Veiller à la qualité de l'accueil, d'animation et d'encadrement ;
  - Veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants.
3. Communiquer sur l'activité « Padel » du club envers la Ligue, le grand public.
4. Transmettre, annuellement, à ma Ligue un compte-rendu d'évaluation de l'activité « Padel ».
5. Informer, par écrit, ma Ligue de tout changement relatif aux critères du cahier des charges Label « Développement du Padel ».
6. Faire signer la charte aux enseignants intervenant sur l'activité « Padel ».

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Label « Développement du padel » (conformément au cahier des charges) et m'engage à les respecter.

Fait, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :

**IDENTIFICATION DE L'ENSEIGNANT****1. COORDONNEES DE L'ENSEIGNANT DE TENNIS****Merci de remplir une fiche par enseignant**

Nom – Prénom*	
Adresse postale*	
Mail*	
Téléphone mobile*	
Numéro de licence FFT*	
Type de diplôme*	
Formation FFT « Padel »*	Titre : Date : Numéro attestation de formation « Padel » FFT :
Formation autre (le cas échéant)*	Titre : Date : Lieu : Durée :

\*Champs obligatoires

**Documents à fournir**

- Fournir la ou les copies des diplômes sportifs ;
- Fournir copie de l'attestation de formation « Padel » de la FFT ou équivalent validé par la FFT ;
- Fournir copie (recto et verso) de la carte professionnelle ;
- Fournir la charte de l'Enseignant de tennis datée et signée.

## **DESCRIPTION DES ACTIONS « PADEL » PROPOSEES**

### **CRENEAU « PADEL » : indiquer sur un papier libre**

- Nombre de journées ou séances découvertes du padel (date et descriptif)
- Nombre de séances de l'école de padel jeunes et adultes et/ou nombre de stages jeunes et adultes proposés lors de la saison sportive
- Visibilité de l'offre padel sur la plateforme digitale de la FFT (joindre une impression d'écran)
- Visibilité de la plaque « Développement du padel » apposées sur les installations du club (joindre une photo)
- Nombre d'équipes hommes et dames engagées aux interclubs régionaux
- Nombre de tournois P25 effectués
- Nombre de tournois jeunes, dames et mixtes proposés
- Nombre de licenciés titulaires du diplôme JAP (indiquer les noms des titulaires)
- La description des animations proposées pour les publics jeunes et féminins (date et descriptif)

**LISTE DES DOCUMENTS A ADRESSER A LA LIGUE  
DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL « DEVELOPPEMENT PADEL »**

**DOCUMENTS A FOURNIR**

- Identification du club
  - Coordonnées du club et de son représentant
  - Charte d'engagement du club datée et signée
- Identification de l'enseignant de tennis
  - Coordonnées de l'enseignant (remplir 1 fiche par enseignant intervenant)
- Description des actions « Padel » proposées
  - Créneau « Padel »
- Fournir la ou les copies des diplômes sportifs ;
- Fournir copie (recto et verso) de la carte professionnelle ;
- Fournir la charte de l'Enseignant de tennis datée et signée (disponible à l'adresse suivante : <https://view.genially.com/66debfd4f4d71a78a2296873>)